

**2,5 ha de pelouses calcaires classées Natura 2000 parties en fumée**  
Montagne Saint-Pierre à Bassenge - Pr. de Liège

**Natagora s'indigne d'un nouveau cas d'incendie de pelouses calcaires, alors que la situation aurait pu être évitée. L'association porte plainte et réclame qu'un droit de préemption (priorité dont bénéficie un acheteur) soit accordé aux associations agréées et reconnues pour leur mission de conservation de la nature.**

Comme chaque début de printemps, le "mythe du feu purificateur" a une nouvelle fois sévi dans la région de la Montagne Saint-Pierre à Bassenge. Fin de la semaine passée, environ 2,5 hectare de pelouses calcaires à orchidées classées Natura 2000 sont parties en fumée, dont un tiers fait partie de la **Réserve Naturelle du "Coteau du Tunnel" de l'asbl Natagora.**

En cause, un terrain communal en friche jouxtant la réserve, dont un fermier n'assure plus la gestion depuis de nombreuses années, mais aussi la pratique du brûlis encore bien ancrée dans l'esprit de certains habitants de la vallée. Si la **technique du brûlis** était jadis pratiquée par les bergers afin de hâter la repousse des graminées pour les moutons, **cette ancienne pratique agropastorale est totalement proscrite de nos jours.**

En effet, de tels incendies sont gravement préjudiciables aux pelouses calcaires : destruction de la strate herbacée et de la faune (reptile, mollusque, chenille hivernant, microfaune...), érosion et enrichissement du sol favorisant l'embroussaillage et l'apparition d'orties, prédominance de certaines graminées (Brachiopode penné)...

Conscient du phénomène récurrent sur d'autres sites de la vallée, le Département de la Nature et des Forêts (Cantonement de Liège) n'intervient plus pour dresser les procès-verbaux. Les dossiers sont systématiques classés sans suite par le Parquet. La Police locale fait le même constat, faute de plainte et de témoin direct.



Photo prise le samedi 20 mars 2010 (Alexandre Bernier)

Paradoxalement, il y a un an, la Commune de Bassenge avait proposé la vente du terrain à Natagora pour l'ériger en réserve naturelle et y réaliser des travaux de restauration dans le cadre du **Projet Life Hélianthème** (<http://www.life-heliantheme.eu/>) dédié aux pelouses calcaires. Le fermier s'y était opposé revendiquant son bail à ferme.

Cette situation aurait pu être évitée si un droit de préemption était accordé aux associations agréées et reconnues pour leur mission de conservation de la nature.

Ces incendies systématiques, à la Réserve Naturelle du "Coteau du Tunnel" ou sur d'autres sites de la vallée, ont toujours lieu à la fin de l'hiver **depuis plus de 30 ans !** Des bénévoles se consacrent à la gestion de cette réserve tout au long de l'année, de tels incendies réduisent à néant tous leurs efforts. De plus, des visites guidées, à but éducatif, sont organisées sur le site et inévitablement, celles -ci ne pourront plus être menées à bien... **En attendant, la biodiversité en pâtit et la nature devra une fois de plus se relever de ses cendres !**

Contacts pour photos, visite ou détails complémentaires :

- Rudi Vanherck au 0477/42.37.89 ou [rudi.vanherck@natagora.be](mailto:rudi.vanherck@natagora.be)
- Alexandre Bernier au 0476/89.28.65



Photo prise le samedi 20 mars 2010 (Alexandre Bernier)

**Natagora** est une association de protection de la nature active en Wallonie et à Bruxelles. Avec un grand objectif : enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines. Natagora crée des réserves naturelles (plus de 4300 hectares), défend la nature au quotidien et organise, tout au long de l'année, des balades de découverte, des chantiers de gestion d'espaces naturels, des stages, des formations...

